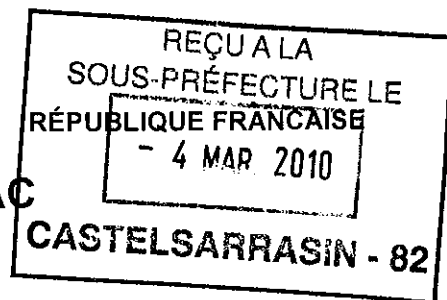


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ FEVRIER (25/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Février 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie DOURLENT (représentée par M. Alain JEAN) **Adjointe**, M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Christine FANFELLE, (représentée par Mme Christine LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Étaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Odile MARTY-MOTHEs est nommée secrétaire de séance.

M. Redon reprend sa place au sein de l'assemblée avant le vote de ce projet.

09 - 25-02-2010

CLOITRE AILE SAINT JULIEN : AVENANT 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU l'article 27, 28 du Code des Marchés Publics,

VU l'article 2-1 de la loi n°85-704 du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le rapport de Jean- Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- l'approbation de l'avenant 1 à l'équipe de maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT que l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Madame Anne BOSSOUTROT a remis un dossier d'Avant Projet Sommaire, affinant le programme de l'opération pour un coût d'objectif de 770 000 €HT

LE CONSEIL COMMUNAL APRES EN AVOIR DELIBERE, 25 Voix Pour et 6 Abstentions (MM. Benech, Gauthier et Roquefort et Mmes Nicodème, Galho et Rollet)

APPROUVE la passation d'un avenant 1 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 32 550,00 €HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes



Pour copie conforme
Moissac le 1^{er} mars 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 4 M^{AR} 2010
CASTELSARRASIN - 82